

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition de 2017 2	Taux d'imposition plafonné pour 2018 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE	4 058 050	22,22	>>>	4 254 000	945 328

Pour information :
Bases de taxe d'habitation
relatives aux logements vacants

14

I-2 – RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2017 ^①	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2017 ^②	Autre option : taux moyens pondérés des communes ^③	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 ^④	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) ^⑤
	1	2	3	4	5
Taxe d'habitation	19 695 357	3,24		19 960 000	646 704
Taxe foncière (bâti)	17 181 775	5,40		17 412 000	940 552
Taxe foncière (non bâti)	1 948 375	5,90		1 970 000	116 281

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018

3 571 448	-	14 650	-	27 028	-	240 443	-	509 264	-		-	205 702
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 4		Produit global des IFR 5		Produit de la CVAE 6		DCRTP 7		TASCOM 8
	-		+	74 415	=	945 239	+	1 703 537				
		Versement GIR 7		Prélèvement GIR 7		Produit attendu de la cotation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)				

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) ⑨

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)		Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
6	7	8	9	10	11	12	13	14
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières		3,240000	Taxe d'habitation	3,24	646 704		22,22	
1 703 537		5,400000	Taxe foncière (bâti)	5,40	940 248			
1 703 537	= 1,000000	5,900000	Taxe foncière (non bâti)	5,90	116 230			
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières			Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)		1 703 182	Produit de CFE unique (col.4 x col.13)		945 239
						Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée		

A AUXERRE

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

BERNARD TRICHET

089-200039642-20180403-31-2018Etat-BF

le 06 AVRIL 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2018

Publication : 19/04/2018

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

A Tonnerre

le 03/04/2018

Le président, Anne JERUSALEM



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 004 TONNERROIS EN BOURGOGNE

ARRONDISSEMENT : 89

TRESORERIE SPL : TRES DE TONNERRE



N° 1259 FPU (2)

TAUX

FDL

2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES¹²

Taxe d'habitation :	13 757
Taxe foncière (bâti) :	34
Taxe foncière (non bâti) :	2
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	
b. Réduction des bases des créations d'établissements	12
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	320
d. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)¹³

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI 306 333

2a. BASES NON TAXEES¹⁴

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS¹⁵

CVAE : part dégrevée

CVAE : part relative aux exonérations compensées

CVAE : part relative aux exonérations non compensées

2c. PRODUIT DES IFR⁵

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz – stockage, transport...

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES¹⁶

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun 15	Taux maximum dérogatoire 16	Taux maximum avec rattrapage 17	Taux moyen 75% 18	Taux maximum avec capitalisation 19	Taux maximum avec majoration spéciale 20
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	22,76	22,76		18,57	22,76	24,07

EPCI en régime de croisière

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation 21	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation 22	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre 23	Taux moyen communal 2017 (niveau national) 24	Taux plafond pour 2018 25
1,024413	1,025664		26,29	52,58

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE¹⁷Taux moyen pondéré des taxes d'habitation
et foncières de 2017 :
national de l'EPCI

18,24

26,78

Taux maximum de la
majoration spéciale :

1,31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180403-31-2018Etat-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2018

Publication : 19/04/2018

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS